



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Type de réunion	Conseil Fédéral
Date	dimanche 21 janvier 2024
Début	15h18
Fin	17h23
Diffusion	Présidents des clubs
Prochaine réunion	non définie
Rédacteur	Peter MEUEL

Ordre du jour

Ouverture	2
1. Validation du PV du 14 décembre 2023	2
Décision 23-30 : Le PV du CF du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.....	2
2. Clôture des comptes 2023	2
Décision 23-31 : La clôture des comptes financiers 2023 est adoptée à l'unanimité.....	3
3. Budget prévisionnel 2024	4
Décision 23-32 : Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.....	4
4. Questions diverses.....	4
4.1. Réforme statutaire.....	4
4.2 Annulation du déplacement du Président de la FFA.....	4
4.3 Aide pour M. Teura TUPAIA.....	4
Décision 23-33 : L'aide financière d'un montant de 2500 € est adopté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation de la convention de partenariat.....	5
4.4 Chemin de sélection pour les Championnats de Nouvelle-Zélande	5
Décision 23-34 : Le chemin de sélection pour les Championnats de Nouvelle-Zélande est adopté à l'unanimité	5
4.5 Accès à la salle de musculation de l'IJSPF	5
4.6. Travaux de réfection au stade	5
4.7. Comportement de M. Raihau MAIAU	5
4.8 Budget du déplacement du Délégué au Congrès 2024 de la FFA	5
Décision 23-35 : Le budget de déplacement du Délégué au Congrès 2024 de la FFA est adopté à l'unanimité.....	6
Clôture	6

Présence

Membres	Présents	Absents	Observation
Mme Cécile GILROY	x		
M. Dany VICENTE		x	Procuration à Mme GILROY
M. Moana KERVELLA	x		
M. Peter MEUEL	x		
Mme Hélène LALLEMANT MOE	x		
M. Léo GILROY	x		
Mme Véronique BOYER	x		
M. Guy RAMOND	x		
M. Olivier AGUSSAN		x	Procuration à Mme BOYER
M. Virginie CHARLES	X		
Mme Sandra INTHISONE	x		
M. Kizito CHOLEAU	x		

Ouverture

À 15h00, le CF ouvre sa réunion du 21 janvier 2024.

1. Validation du PV du 14 décembre 2023

Le SG s'assure que tous les membres du CF ont bien reçu le PV du 14 décembre 2023 lors de la convocation du CF. Les membres répondent par l'affirmative. Le SG demande si des membres ont des remarques. M. CHOLEAU demande une modification sur une intervention de M. VICENTE. La modification est faite.

Aucune autre remarque ne se faisant entendre, la PR met au vote l'adoption du PV du 14 décembre 2023.

Décision 23-30 : Le PV du CF du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Clôture des comptes 2023

Le TR présente en détail le document « Annexes des comptes annuels 2023 » qui sera présenté en AG. On notera en particulier les chiffres suivants :

Au titre de l'actif, on note :

- des **immobilisations nettes** à hauteur de sept million six cent soixante-dix mille six cent quarante (7 670 640) francs CFP,
- des **créances** à hauteur de dix million neuf cent douze mille cinquante-et-un (10 912 051) francs CFP dont huit million deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-neuf (8 288 469) francs CFP de disponibilités

pour un total de dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze (18 582 691) francs CFP.

Au titre du passif, on note :

- des **capitaux propres** à hauteur de quatorze millions sept cent vingt-trois mille cinq cent soixante-treize (14 723 573) francs CFP
- des **dettes** à hauteur de trois millions huit cent cinquante-neuf mille cent dix-sept (3 859 117) francs CFP

pour un total de dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze (18 582 691) francs CFP.

Enfin, au résultat, on note :

- des **recettes d'exploitation** à hauteur de trente-deux millions quatre cent quarante mille cinq cent dix-neuf (32 440 519) francs CFP dont dix-neuf millions cent neuf mille sept cent soixante-et-un (19 109 761) francs CFP de subventions de fonctionnement.

Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à trente-cinq millions sept cent quatre mille quarante-quatre (35 704 044) francs CFP dont deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze (2 889 894) francs CFP pour les dotations d'amortissement.

Le **résultat financier** est de sept mille sept cent soixante-et-onze (7771) francs CFP. Le **résultat exceptionnel** est de huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent six (878 906) francs CFP et le **résultat déficitaire** est de deux millions trois cent soixante-seize mille huit cent quarante-huit (2 376 848) francs CFP.

Après la présentation détaillée de ce document ainsi que du document « Bilan financier 2023 », le TR demande au CF s'il y a des questions ou remarques.

Aucune remarque ou question ne se faisant entendre, la PR met au vote l'adoption de la clôture des comptes 2023.

Décision 23-31 : La clôture des comptes financiers 2023 est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Fédéral salue unanimement la qualité du travail de M. KERVELLA et l'en remercie.

3. Budget prévisionnel 2024

Le TR enchaîne sur la présentation du budget 2024 qui s'élève à un total de cinquante millions cent vingt-cinq mille huit cent quarante-trois (50 125 843) francs CFP.

Les **subventions de fonctionnement** demandés à la Polynésie pour 2024 sont estimées à douze millions (12 000 000) de francs CFP. **Celles d'investissements** sont également estimées à douze millions (12 000 000) de francs CFP.

Les dépenses principales sont :

- les compétitions et championnats à hauteur de quatre millions cent mille (4 100 000) francs CFP
- les déplacements à hauteur de dix million cinq cent mille (10 500 000) francs CFP
- les salaires à hauteur de douze millions (12 000 000) F

Après la présentation détaillée du budget, le TR demande au CF s'il y a des questions ou remarques.

Aucune remarque ne se faisant entendre, la PR met au vote l'adoption du budget prévisionnel 2024.

Décision 23-32 : Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

4.1. Réforme statutaire

À la suite du séminaire du dimanche 21 janvier 2024, M. KERVELLA préciser qu'il faudra convoquer une AG durant le mois de juin pour voter la modification des Statuts et du Règlement Intérieur, ainsi que pour élire le Délégué au Congrès de la FFA.

4.2 Annulation du déplacement du Président de la FFA

La PR informe que le CF que M. André GIRAUD ne pourra finalement pas venir en Polynésie comme initialement prévu pour des raisons de santé. M. GIRAUD propose que Mme Anne TOURNIER-LASSERVE, vice-présidente en charge des outremer et de la performance, opère ce déplacement à sa place.

4.3 Aide pour M. Teura TUPAIA

Le Bureau Fédéral est favorable à apporter un soutien financier au projet olympique de M. TUPAIA. Les deux propositions du BF sont de deux mille (2000) euros et de deux mille cinq cent (2500) euros. Le projet de M. TUPAIA s'élève à seize mille cinq cent (16 500) euros.

Décision 23-33 : L'aide financière d'un montant de deux mille cinq cent (2500) euros est adopté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation de la convention de partenariat

4.4 Chemin de sélection pour les Championnats de Nouvelle-Zélande

Mme BOYER souhaiterait que les critères de sélections pour les prochaines échéances soient établis, en attendant que la Commission Technique puisse se tenir.

La PR répond que M. DAUPHIN va présenter le chemin de sélection pour les Championnats de Nouvelle-Zélande et que le CF se prononcera sur ce chemin, en attendant la tenue de la Commission Technique.

Décision 23-34 : Le chemin de sélection pour les Championnats de Nouvelle-Zélande est adopté à l'unanimité

4.5 Accès à la salle de musculation de l'IJSPF

Mme BOYER demande quelles sont les conditions d'accès à la salle de musculation de l'IJSPF. M. DAUPHIN répond qu'il ne sait pas car les conditions d'accès sont en cours de révisions par l'IJSPF.

4.6. Travaux de réfection au stade

Mme BOYER demande ce qu'il est en des travaux du stade, en particulier sur le sautoir de perche. M. DAUPHIN répond qu'il va relancer l'IJSPF après la nomination du nouveau directeur.

4.7. Comportement de M. Raihau MAIAU

Mme LALLEMANT MOE regrette qu'on ait mis tant de temps à traiter le cas de M. MAIAU durant les Jeux du Pacifique 2023. La PR replace le contexte : la PR a été mise au courant le vendredi, en a averti M. VICENTE le samedi. M. VICENTE a accepté de se charger de ce dossier. Puis M. MAIAU est reparti en métropole sans que M. VICENTE ait pu l'interroger.

M. GILROY, responsable de la protection des athlètes («safeguarding») à la FAPF, indique qu'on ne peut prendre aucune sanction sans avoir entendu toutes les parties.

Mme LALLEMANT MOE regrette que ce sujet semble mettre du temps à être traité. La PR répond que le sujet est en cours de traitement par M. VICENTE.

4.8 Budget du déplacement du Délégué au Congrès 2024 de la FFA

M. KERVELLA, Trésorier, présente le budget de déplacement du Délégué au Congrès. Le coût prévisionnel de ce déplacement pour la FAPF est de quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (83 424) francs CFP.

Le billet d'avion, d'un coût de deux cent vingt-deux mille (220 000) francs CFP est financé à hauteur de mille huit cents (1800) euros, soit deux cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (214 297) francs CFP par la FFA.

Aucune remarque ou question ne se faisant entendre, la PR met au vote le budget de déplacement du délégué au Congrès 2024 de la FFA.

Décision 23-35 : Le budget de déplacement du Délégué au Congrès 2024 de la FFA est adopté à l'unanimité

Clôture

La PR remercie les membres du CF et clôt le CF à 17h23.

